

<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 19 Février 2019</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 15/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Musièges, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 13 Février 2019</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Messieurs Gilles CHATELAIN, Didier CLERC.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL. Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL, Gilles PASCAL donne son pouvoir à Bernard REVILLON.</p> <p>Absents : Grégoire LAFVERGES, Jean VIOLLET.</p> <p>Monsieur Alain CHAMOSSET est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : BÂTIMENTS-SERVICES TECHNIQUES – Mise en concurrence de la gestion du bar de la piscine de la Semine.

Vu les statuts de la CC Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 et notamment son article 6-3-1,
 Vu la délibération n°CC 113/2018 du 15 mai 2018 portant modification du POSS de la piscine de la Semine,
 Vu la délibération n°CC 114/2018 du 15 mai 2018 portant modification du règlement intérieur de la piscine de la Semine.

Considérant que la piscine de la Semine est ouverte pendant la saison estivale au public et qu'elle comporte en son sein un espace de restauration.
 Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence qui a pour objet la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation du bar de la piscine d'été de la Semine.
 Considérant que la Communauté de Communes Ussets et Rhône désire confier l'exploitation du bar de la piscine d'été afin d'offrir à la clientèle de la piscine la possibilité de consommer sur place des boissons sans alcool avec restauration rapide.

Considérant qu'un cahier des charges, en annexe de la présente délibération, définit les attentes de la Communauté de Communes Usse et Rhône en termes d'exploitation de l'espace.

Le Président indique qu'il convient de mettre en concurrence la gestion du bar de la piscine de la Semine. Il demande au Conseil communautaire d'autoriser une consultation en ce sens.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à publier une consultation pour la gestion du bar de la piscine de la Semine.

AUTORISE le Président à signer tout document lui permettant d'accomplir cette tâche.

JOINT le cahier des charges en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.